

COOP

**ASSIST**

Assistance personnelle  
pour une vie citoyenne



# Rapport annuel

## 2021-2022

octobre 2022

## LA MISSION

Donner aux personnes en situation de handicap le pouvoir au quotidien de vivre une vie autonome et participative en société par le moyen de l'assistance personnelle comme instrument d'émancipation et de libération.

## LA VISION

Permettre à tous les citoyens québécois et québécoises, peu importe leur condition physique et leur lieu géographique, de vivre une vie citoyenne participative de façon autonome. Toutes personnes en situation de handicap a le droit d'être assisté par un accompagnant de vie 24h/7j si nécessaire, pour lui permettre de réaliser ses choix et plan de vie.

## LA PROMESSE

Se donner le pouvoir au quotidien de vivre une vie autonome et participative en société

# LES VALEURS

- Droit :** Nous défendons notre droit au choix et à la vie autonome.
- Égalité :** Nous demandons de vivre une vie citoyenne et participer à la société au même titre que toute autre personne.
- Liberté :** Nous réclamons la liberté de planifier et de mettre en action nos propres projets de vie en lien avec nos valeurs, nos habitudes et nos aspirations.
- Audace :** Nous avons l'audace de développer des solutions innovatrices qui révolutionneront l'assistance personnelle comme instrument de libération et d'émancipation.
- Autodétermination :** Étant donné que nous sommes les experts pour déterminer nos besoins, toutes les décisions, qu'elles soient administratives ou autres, doivent être prises par nous et pour nous.

**Ce document a été préparé PAR et POUR**

**Coop ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome**

1-4250 4e Avenue Est,  
G1H 3N1, Québec, QC, Canada  
<https://coopassist.ca/>

**rédaction et mise en page**

Jonathan Marchand

[jmarchand@coopassist.ca](mailto:jmarchand@coopassist.ca)

Marie-Claude Lépine

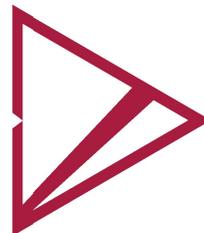
[mclepine@coopassist.ca](mailto:mclepine@coopassist.ca)

# MOT DU PRÉSIDENT

2021 a été une année de consolidation des gains dans l'avancement du projet Coop ASSIST. Depuis le précédent que nous avons réalisé, d'autres on réussi à obtenir des ententes pour de l'assistance 24h/7j qui dépassent l'offre de service actuelle. Ainsi, par équité, le gouvernement va devoir mettre en place une mesure pour rendre accessible ce service car, actuellement, ça demeure très compliqué et long. La CAQ a gagné un deuxième mandat majoritaire, nous allons faire en sorte qu'ils tiennent leurs promesses de sortir les personnes handicapées des CHSLD en fournissant un soutien adéquat pour qu'on puisse vivre à domicile avec tout le soutien nécessaire. La porte est maintenant ouverte et ils ne peuvent revenir en arrière. Nous allons élargir le chemin bâti au cours des dernières années pour que notre communauté puisse enfin faire partie de la société québécoise!



Jonathan Marchand, président



COOP  
**ASSIST**



# DÉMARCHES POLITIQUES, ACTIVISME ET MÉDIAS

Suite au précédent créé par la sortie de Jonathan Marchand du CHSLD, Coop ASSIST a continué ses démarches administratives et médiatiques. Nous avons profité de cette année pour consolider nos gains pour permettre à d'autres personnes de bénéficier d'assistance à la hauteur de leurs besoins. Voici les faits saillants.

AOUT 2021

Jonathan Marchand quitte finalement le CHSLD avec 27 heures par jours d'assistance sur le programme Chèque Emploi-Service. La loi 90 est élargie pour couvrir la formation de ses assistants. C'est un réel précédent, une entente de service particulière est signée et est qualifiée de « projet pilote » par le gouvernement.

SEPTEMBRE À  
AVRIL 2021

Des démarches sont entamées par d'autres administrateurs de Coop ASSIST pour obtenir de l'assistance 24/7j.

- Daniel Pilote, vice-président avec le CISSS de la Montérégie-Centre
- Vanessa Doyon, administratrice, CIUSSS de la Capitale-Nationale et CISSS de Chaudière-Appalaches
- France Rochon, administratrice CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- Eric Desrosier, administrateur CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- René Dallaire, trésorier CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Des membres de Coop ASSIST sont aussi en démarche avec:

- CISSS du Bas-Saint-Laurent
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

# LES MEMBRES

La coopérative comptait 51 membres en date du 30 avril 2022.

## **PARTS DE QUALIFICATION**

Pour devenir membre consommateur, toute personne doit souscrire au nombre minimal d'une (1) part sociale. Le montant de chaque part sociale est de dix (10) dollars pour un montant total de dix (10) dollars. Les parts de qualification sont payables comptant au moment de l'admission comme membre.

Aucune part de qualification n'est détenue par des membres démissionnaires ou exclus. Une part était détenue par un membre décédé et a été remboursée.

## **PARTS PRIVILÉGIÉES**

Le Conseil est autorisé à émettre des parts privilégiées au besoin. Mais aucune part privilégiée n'a été émise depuis le début de nos activités.

# ÉTATS FINANCIERS

Coop ASSIST n'a pas été « opérationnelle » dans la période visée par le présent rapport, car le projet pilote qui supportera le programme d'Assistance Personnelle Autodirigée n'est pas encore en place. Il n'y a donc pas d'opération au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. Toutefois, la firme Mallette a été mandatée pour vérifier nos états financiers, voici les résultats. (voir en pièce jointe)

**Nous remercions nos partenaires qui nous ont permis de continuer  
d'avancer**

**QUENTUS**  
INTERNATIONAL

*Économie, Science  
et Innovation*  
**Québec** 



Conseil  
québécois  
de la **coopération**  
et de la **mutualité**



**COOP ASSIST - Coopérative  
québécoise pour la vie autonome**

Informations financières  
Au 30 avril 2022

Accompagnées du rapport de mission de compilation

Malette S.E.N.C.R.L.

501-1200 boulevard Guillaume-Couture  
Lévis QC G6W 0R9

Téléphone 418 839-7531

Télécopie 418 839-8415

Courriel info.levis@malette.ca

## RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

---

Aux membres de

**COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome,**

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de **COOP ASSIST - COOPÉRATIVE QUÉBÉCOISE POUR LA VIE AUTONOME** au 30 avril 2022, les états des résultats et de la réserve pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées, et d'autres informations explicatives (informations financières).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200 « Missions de compilation », qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en oeuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

*Malette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Malette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada

Le 24 octobre 2022

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119066

# COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 avril

2022

2021

### PRODUITS

Subventions	- \$	132 936 \$
Dons	<b>4 306</b>	-

---

	<b>4 306</b>	132 936
--	--------------	---------

### CHARGES

Frais bancaires	<b>221</b>	253
Frais de bureau	<b>649</b>	838
Plateforme informatique	<b>306</b>	-
Publicité	-	1 280
Services professionnels	<b>4 605</b>	11 306
Soutien stratégique	-	123 235
Taxes et permis	<b>72</b>	-
Télécommunications	<b>220</b>	-

---

	<b>6 073</b>	136 912
--	--------------	---------

DÉFICIT DE L'EXERCICE

**(1 767) \$**

**(3 976) \$**

---

## **COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome**

---

### **ÉTAT DE LA RÉSERVE (NÉGATIVE)**

Pour l'exercice terminé le 30 avril

**2022**

2021

---

<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>1 236 \$</b>	5 212 \$
Déficit de l'exercice courant	<b>1 767</b>	3 976
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>(531) \$</b>	1 236 \$

---

## COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

---

### BILAN

Au 30 avril

2022

2021

---

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse

12 070 \$

21 829 \$

---

### PASSIF

#### PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation

- \$

9 277 \$

SOMMES DUES À DES ADMINISTRATEURS, sans intérêts

12 041

10 866

---

12 041

20 143

---

### AVOIR

#### AVOIR DES MEMBRES

Capital social (note 3)

560

450

#### AVOIR (NÉGATIF) DE LA COOPÉRATIVE

Réserve (négative)

(531)

1 236

---

29

1 686

---

12 070 \$

21 829 \$

---

Approuvé :

\_\_\_\_\_, administrateur

# COOP ASSIST - Coopérative québécoise pour la vie autonome

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2022

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, a pour objectif d'exploiter une entreprise en vue de procurer à ses membres des biens et des services dans le domaine des services d'assistance personnelle et toute autre activité connexe.

Elle s'est interdit par ses statuts, en vertu de l'article 148 de la Loi sur les coopératives du Québec, d'attribuer des ristournes. Par conséquent, aux fins fiscales, elle est exonérée d'impôt à titre d'organisme sans but lucratif.

### 2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les informations financières ont été établies selon la méthode de la comptabilité de caisse.

La comptabilisation se fonde sur le coût historique.

### 3. CAPITAL SOCIAL

#### Autorisé

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la Loi

Le conseil est autorisé à émettre des parts privilégiées au besoin, mais aucune part privilégiée n'a été émise depuis le début des activités.

#### Parts de qualification

Pour devenir membre consommateur, toute personne doit souscrire au nombre minimal d'une part sociale. Le montant de chaque part sociale est de dix dollars pour un montant total de dix dollars. Les parts de qualification sont payables en comptant au moment de l'admission comme membre.

Aucune part de qualification n'est détenue par des membres décédés, démissionnaires ou exclus.

	<u>2022</u>	2021
Souscrites et payées		
56 parts sociales (2021 - 45)	<b>560 \$</b>	450 \$

---

### 4. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La Coopérative n'est pas encore « opérationnelle » car le projet pilote pour créer un nouveau programme d'Assistance Personnelle Autodirigé n'est pas encore en place. Ainsi, il n'y a pas d'opérations au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.